Province of Québec Municipalité de Bristol Le 13 décembre, 2022

Une séance spéciale du Conseil de Bristol est tenue le 13 décembre, 2022 à 19h00 à l'Hôtel de ville selon le Code municipal avec le Maire Brent Orr, et les Conseillers, Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford and Debbie Kilgour. Le but de la réunion était d'adopter le budget et le plan d'investissement en capital sur 3 ans pour les années 2023, 2024 et 2025.

Chaque catégorie du budget a été revue et discutée.

(21-12-170) Il est proposé par le Conseiller Greer que le budget 2023 soit adopté comme présenté avec des revenus de 3 299 637$ et des dépenses de 3 299, 637$. Le taux général de la taxe sera de 39 cents par tranche de 100.00$ de l'évaluation; les services de la S.Q. seront de 8.5 cents par tranche de 100.00$ de l'évaluation; les coûts de la MRC seront de 18.5 cents par tranche de 100.00$ de l'évaluation; donc pour un total de 66 cents par tranches de 100.00$ de l'évaluation. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(**21-12-171**) Il est proposé par la Conseillère Crawford que le taux d'intérêts sur les arriérages demeure à 18%; les roulottes non entrées au rôle d'évaluation seront facturées au taux de 10.00$ par mois payable en avance. Le service de cueillette des déchets pour le Village de Bristol, Norway Bay, Pontiac Station et Pine Lodge va augmenter à 85.00$ pour la saison, et ce, pour tous les propriétaires de chalet et de résidence situés à l'intérieur des secteurs suivants:

1) Le Village de Bristol à partir du sud de la voie ferrée incluant le Lot 3-1, Rang 1, et toute la portion du village de Bristol et le chemin River jusqu'à Norway Bay;

2) Le secteur de Norway Bay à partir des Lots 8 à 13, Rang 1 inclusivement;

3) Tout le secteur immédiat de Pontiac Station et le chemin Keon;

4) Le secteur de Pine Lodge incluant les lots 4A et 5A le long du chemin River.

Tous les propriétaires d'un chalet ou une résidence doivent payer le frais de cueillette de déchets. Le service sera offert à partir de la longue fin de semaine de mai jusqu'à la fin de semaine de l'Action de Grâce, en octobre.

Une taxe "Environnementale" d'un montant de 115.00$ est payable par tous les propriétaires qui ont une habitation sur leur propriété. Cette taxe est réduite à 55.00$ pour tous les lots vacants. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

3 ans Plan d'investissement en capital 2023, 2024 & 2025

Pour l'année 2023

L'achat d'une rétrocaveuse	180 000$ à payer avec les fonds municipaux
Rénovation dela caserne #1 de pompiers	321 000 $ fonds municipaux & subv. PRABAM
Pavage de divers chemins municipaux	200 000 $ à verser par la subvention TECQ
Réparer chemin Trudeau	45 000 $ à payer par la subvention PAVL

Pour l'année 2024

Réparation et pavage de routes municipales	250 000 $ à payer avec les fonds municipaux
Réparer chemin Front	45 000 $ à payer par la subvention PAVL
Achat d'une débrouissailleuse	225 000 $ à payer avec les fonds municipaux

Pour l'année 2025

Réparer diverses routes	120 000 $ à payer avec les fonds municipaux
Pavage de routes diverses	240 000 $ à payer avec les fonds municipaux
Réparer le chemin Knox	45 000 $ à payer par la subvention PAVL
Achat d'une camionette	90 000 $ à payer avec les fonds municipaux

(22-12-172) Il est proposé par la Conseillère McConnell d'adopter le plan de 3 années triennial d'investissement en capital pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(**22-12-173**) Il est proposé par le Conseiller Greer que la séance spéciale soit levée. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

_____ _____

maire, Brent Orr directrice générale, Christina Peck